

Étude comparative par le CSA des contrats signés par les participants de Loft story et ceux des Aventuriers de Koh Lanta

Ayant décidé de procéder à une étude comparative de l'émission Les aventuriers de Koh Lanta avec l'émission Loft Story diffusée sur M6, le CSA a demandé au président de TF1, comme il l'avait fait avec M6 pour Loft Story, de lui adresser les contrats liant les candidats de l'émission à la société de production. Par ailleurs, une copie des courriers de protestation adressés au Conseil à l'encontre de cette émission et d'une autre de TF1, Le maillon faible, a été communiquée au président de la chaîne.